



Ae après licenciement éco dans la même entreprise, légal ??

Par **Helpme88**, le **20/01/2011** à **11:54**

Bonjour,

J'ai été licencié pour motif économique en octobre dernier. J'occupais un emploi de commerciale depuis plus de 3 ans dans cette entreprise.

Dès, mon entretien préalable, mon employeur m'a proposé de m'inscrire en tant qu'agent commercial sous le statut auto entrepreneur et ainsi continuer notre "collaboration".

10 jours après la fin de mon préavis, je signe donc un contrat d'agent commercial avec mon (ex)employeur. Et les problèmes ont ainsi commencés...

Il n'a pas voulu me payer mes factures d'agent co, continuer à "jouer au patron" (alors que j'avais le statut indépendant) et au bout de 2 mois, me remercie car il a appris que je souhaitais travailler (en parallèle) avec un autre mandant.

J'aimerais savoir si un employeur (qui licencie pour motif économique) a le droit de proposer le statut AE aux salariés qu'il licencie ??

Je vous remercie pour votre aide.

Par **P.M.**, le **20/01/2011** à **12:51**

Bonjour,

Il reste à savoir si c'est abusif et si cela n'est pas un détournement des règles du licenciement économique ce qui vous permettrait de le contester...